

Le 16 décembre 2019

Objet : Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS)

La communauté sportive nationale du Canada s'est engagée à créer un environnement sportif sécuritaire. Au nom des organismes nationaux de sport (ONS), des organismes de services multisports (OSM) et des membres du Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada (RISOP), nous sommes heureux de vous fournir la version 5.1 du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Le Code (qui est encore à l'état d'ébauche et qui ne doit donc pas être diffusé à grande échelle) servira de fondement à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre coordonnée pour prévenir et contrer la maltraitance à tous les niveaux du système sportif canadien et pour tous les participants (athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, praticiens, etc.). Le Code est le résultat d'un vaste processus de consultation qui a fait appel à la perspicacité et à l'expertise du système sportif et d'experts externes en la matière. Tout au long du processus, l'engagement à créer un environnement sportif sécuritaire a été clair. Nous remercions tous ceux et celles qui ont contribué au développement du Code.

La présente document d'accompagnement fournit des renseignements de base importants et les prochaines étapes attendues pour s'assurer que le temps et l'expertise investis jusqu'à présent ne sont pas gaspillés.

Appui initial en faveur d'un code de conduite universel

Lors de leur réunion de février 2019 aux Jeux d'hiver du Canada à Red Deer, en Alberta, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux du Sport ont signé la Déclaration de Red Deer, s'engageant à éliminer les abus, la discrimination et le harcèlement dans le sport.

Entre mars et mai 2019, l'Association canadienne des entraîneurs a été l'hôte d'une série de sommets sur la sécurité dans le sport dans chaque province et territoire, réalisés avec l'appui financier de Sport Canada et menés en partenariat avec les représentants provinciaux et territoriaux des entraîneurs et les instituts canadiens du sport. La série s'est terminée par un sommet national de deux jours qui a permis d'échanger les points de vue issus des discussions provinciales et territoriales et de dégager un consensus sur la nécessité d'un code de conduite universel pour mettre fin aux abus dans le sport.

Les discussions aux Sommets ont été complétées par une étude sur la prévalence de la maltraitance chez les athlètes actuels et anciens des équipes nationales menée par l'Université de Toronto en collaboration avec AthlètesCAN et appuyée par le gouvernement fédéral. Les résultats ont permis de rappeler la nécessité d'agir. En réponse à l'étude, Sport Canada a demandé au Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) de rédiger les éléments clés d'un Code de conduite universel, y compris un ensemble de principes directeurs, des définitions de l'inconduite, des comportements interdits, y compris toutes les formes de violence (sexuelle, physique et psychologique) et les sanctions connexes pour inconduite. Le CCES s'est ensuite associé au Centre de documentation sur le sport (SIRC) pour diriger le processus de consultation et de participation.

Consultation et appui du secteur sportif national

Depuis juin 2019, les ONS, les OMS et les membres du RISOP participent activement à un processus de consultation à volets multiples dirigé par le SIRC. L'objectif est de recueillir des commentaires sur les premières versions du Code au moyen d'une plateforme de consultation en ligne, de trois réunions en personne, de l'engagement d'un groupe de travail de rédaction composé de représentants des secteurs et en collaboration avec les présidents des caucus des ONS et des OMS, ainsi que d'un vaste programme de sensibilisation individuelle. Le processus de participation était inclusif, exhaustif et réceptif.

L'approche souple et sectorielle du SIRC a permis d'apporter des ajustements pour clarifier les objectifs de la consultation (axés sur la rédaction du Code de conduite, qui seront appuyés par des consultations ultérieures sur sa mise en œuvre), ajuster les échéanciers (p. ex. pour tenir compte des Jeux panaméricains et parapanaméricains et permettre aux organisations de consulter leurs conseils et comités pour la sécurité du sport) et élargir la portée des consultations pour engager des spécialistes du domaine (voir ci-dessous). David Lech, avocat général du CCES, a dirigé l'élaboration initiale du Code et, en collaboration avec d'autres membres du personnel du CCES et du SIRC, a intégré les idées et les commentaires à l'appui des versions ultérieures.

À la fin de septembre, la communauté sportive nationale a été invitée à examiner la version 4.0 du Code et à manifester son appui. Le processus d'approbation a été complété par 63 des 88 OSN, OSM et membres du RISOP – un taux de réponse de 72 %. Les résultats indiquent un appui de principe unanime pour les composantes du Code de conduite : 50 % ont indiqué un appui de principe ferme et 50 % ont indiqué un appui de principe. Aucun répondant n'a indiqué qu'il n'appuyait pas le Code.

Consultation d'experts en la matière

À la demande de la communauté sportive nationale, la version 4.0 du Code de conduite universel a ensuite été partagée avec des experts en la matière. L'objectif était de tirer parti des connaissances et de l'expérience vastes et diversifiées d'experts et de chercheurs indépendants pour créer un Code orienté par des données probantes qui pourrait protéger tous les participants du sport au Canada contre la maltraitance.

Plus de 20 experts ont été consultés auprès d'un large éventail d'organisations et de domaines d'expertise, y compris la protection de l'enfance, le droit pénal, le conseil d'administration du CRDSC, la police, les genres, les LGBTQ+, le parasport et les personnes handicapées, les athlètes et entraîneurs, et les universitaires spécialisés dans la maltraitance des enfants et la violence conjugale. Les connaissances et l'expertise de ces experts ont complété les commentaires fournis par le secteur du sport.

Le secteur du sport tient à remercier les experts pour leur temps, leur engagement et leur dévouement à aider le Canada à élaborer un Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport. Leurs réponses opportunes et très réfléchies ont fourni des perspectives critiques qui ont renforcé le document. Le fait que ces personnes hautement respectées, des chefs de file dans leur domaine d'expertise, étaient prêtes à contribuer à ce processus témoigne du pouvoir du sport et du désir sincère des Canadiens et des Canadiennes de protéger le sport contre la maltraitance. Il convient de souligner certains des commentaires des experts qui ont félicité le secteur du sport et le

gouvernement du Canada d'avoir travaillé ensemble à l'élaboration d'un code, d'avoir créé un produit de qualité impressionnante, et d'avoir fait appel à une expertise externe pour valider et renforcer son contenu.

Merci d'avoir fourni la version 4.0 du Code. Nous sommes très heureux que notre organisation ait eu l'occasion de formuler des commentaires et des suggestions sur les versions préliminaires de ce document, et nous attendons avec impatience de voir la prochaine version.

- Noni Classen
Centre canadien de protection de l'enfance
Expert en abus pédosexuels

C'est un pas en avant énorme et stimulant pour le sport au Canada!

- Claire Crooks, PhD
Centre pour la santé mentale scolaire et la faculté d'éducation, Western University
Experte en maltraitance des enfants, violence conjugale, abus sexuels et abus psychologiques

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à la révision de la version 4.0 du Code de conduite universel. Je pense que l'élaboration d'un Code de conduite universel est une étape importante et bienvenue dans l'avancement du sport au Canada. Mon commentaire général est « wow ». Il est clair que beaucoup d'efforts, de bonne foi et de rédaction solide ont été consacrés à l'élaboration des versions du COP. Il y a quatre domaines pour lesquels j'ai fait des suggestions qui répondent directement à votre demande [concernant la portée du Code, les obligations et devoirs découlant du but du Code, la réserve concernant les pratiques acceptées en matière d'entraînement et le libellé des sanctions présomptives]. J'ai cru comprendre du Code qu'il y aura un document distinct sur la mise en œuvre. J'ai essayé de ne pas inclure de commentaires sur le processus, mais j'ai quelques suggestions, basées sur ma propre expérience à l'Université avec notre politique sur la violence sexuelle. Je serais heureuse de vous faire part de mes réflexions sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre, si cela pouvait s'avérer utile à une date ultérieure.

- Daphne Gilbert, PhD
Professeure agrégée et vice-doyenne sur la gouvernance, Faculté de droit, Université d'Ottawa
Experte en droit des agressions sexuelles et en élaboration de politiques sur la violence sexuelle

Merci de m'avoir demandé d'aider à l'élaboration historique du Code de conduite universel pour le sport au Canada. Je tiens d'abord à vous féliciter, vous et tous ceux qui sont impliqués, pour ce code visionnaire, ambitieux, complexe et nécessaire depuis longtemps.

- Ron Ensom, MSW, RSW
Ensom & Associates
Expertise en matière de maltraitance des enfants, de violence conjugale et d'abus dans le sport

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de passer en revue la version la plus récente du Code de conduite universel. Je suis ravie d'y contribuer et de partager mon point de vue en tant que chercheuse et praticienne à Gymnastique Canada. J'aimerais également vous féliciter pour votre dévouement, vos efforts et votre collaboration dans l'élaboration d'un code complet et pour les progrès importants que vous avez réalisés en peu de temps. C'est un domaine d'une importance cruciale pour nous tous.

- Ellen MacPherson
Directrice, Sécurité sportive, Gymnastique Canada
Expertise en matière de maltraitance dans le sport, d'initiatives internationales de protection des athlètes et de bien-être des athlètes

Je suis consciente que la majorité des athlètes qui participent au sport sont des mineurs; il est donc important d'avoir des attentes, des limites et des descriptions claires dans ce Code. Je pense également qu'il est important qu'on insiste sur le fait que ce Code aide également les entraîneurs et les officiels à établir un environnement exempt d'inconduite.

- Gail Donohue

Comité de licences et des enregistrements de l'Association canadienne des entraîneurs

[Il devrait s'agir] d'une forme d'inconduite de la part des décideurs qui prennent des décisions administratives qui placent les participants dans des situations de vulnérabilité, par exemple en décidant qu'un entraîneur et un athlète partageront une chambre d'hôtel pour réduire les coûts de programme. Ce genre d'actions doit absolument se retrouver dans le Code d'une manière ou d'une autre, que ce soit dans une section à part entière, dans la section sur la négligence, ou dans la section sur l'aide et l'encouragement. À notre avis, cette mention doit être là pour que les administrateurs soient responsables de leurs propres décisions quant à la protection (ou non) de leurs membres.

– *Conseil d'administration, Centre de règlement des différends sportifs du Canada*

Je reconnais l'importance d'inscrire les personnes de soutien, les guides ou les pilotes sur la liste des auteurs potentiels et des victimes d'inconduite. Je m'inquiète du poids normatif que ce document aura sur le système sportif dans la présentation des relations de dépendance de base. Peut-être [faudrait-il en faire mention] dans la définition du déséquilibre de pouvoir.

– Josh Vander Vies

Versus Law Corporation

Athlète paralympique, Expertise en droit des athlètes

Il sera très important pour moi que tout nouveau code issu de ce processus soit introduit et renforcé par une stratégie pancanadienne d'éducation et de consultation sur les valeurs du sport canadien axées sur l'athlète. Le Code doit faire partie d'une stratégie ou d'une campagne concertée et coordonnée visant à harmoniser la culture du système sportif canadien avec les nombreuses promesses d'un système « axé sur l'athlète ».

- Bruce Kidd, PhD

Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, Université de Toronto

Expertise en matière de politique du sport, avec un accent particulier sur les questions d'équité

L'intégration des commentaires des experts en la matière a été dirigée par la Dre Gretchen Kerr de l'Université de Toronto, l'une des principales chercheuses de l'étude AthlètesCAN. Nous avons invité Mme Kerr à réviser la version 5.0 du Code en s'appuyant sur le travail considérable effectué par David Lech du CCES.

Certaines recommandations et révisions des experts et des membres du secteur ont été intégrées dans la version 5.1 du Code :

- Tant les experts en la matière que les intervenants du secteur du sport ont laissé entendre que le nom original du document, *Code de conduite universel dans le sport*, était ambigu. Par souci d'uniformité avec l'objet du présent document, le titre a été changé pour *Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport*.

- Le Code a été rédigé à l'origine en utilisant le terme « inconduite » comme terme générique pour désigner un comportement abusif. Toutefois, ce terme a été perçu comme étant plus étroitement lié aux violations des règles et des comportements non violents. Le terme « maltraitance » est maintenant utilisé, englobant les types de maltraitance et de négligence qui doivent être évités grâce à ce Code, et conforme à la documentation universitaire.
- Les définitions de la violence et de la négligence ont été révisées pour tenir compte des définitions juridiques et universitaires actuelles.
- Les détails graphiques et spécifiques relatifs à l'inconduite sexuelle inclus dans les versions antérieures du Code ont été supprimés. Selon les experts, ce qui est plus important du point de vue des politiques, c'est que les gens comprennent que tout acte sexuel commis sans consentement est une agression sexuelle et que les enfants de moins de 18 ans ne sont pour la plupart pas légalement capables de consentir.
- Les obligations en matière de rapports en vertu des lois sur la protection de l'enfance et en tant que membre d'une organisation sportive ont été clarifiées. Le Code doit établir une distinction entre l'obligation qu'une personne peut avoir de faire rapport en vertu de la législation sur la protection de l'enfance (c.-à-d. l'obligation de signaler un enfant ayant besoin de protection ou d'intervention) et l'obligation qu'elle peut avoir en tant que membre d'un organisme de sport de signaler un cas dans un domaine qui relève de son organisme de sport.
- Les exceptions fondées sur les « normes d'entraînement qui sont acceptées par les professionnels selon les normes canadiennes » mentionnées dans les ébauches précédentes ont été supprimées. Les méthodes acceptées d'entraînement et de formation ne devraient pas être utilisées pour défendre les allégations de maltraitance. Ce Code doit inciter tous les membres du secteur à accorder la priorité à la sécurité et à l'intégrité de tous les participants et à maintenir les normes professionnelles les plus élevées.

Prochaines étapes

L'élaboration de la version 5.1 du Code est comprise par le secteur du sport comme faisant partie d'un processus progressif continu. On s'attend à ce qu'au cours des prochains mois Sport Canada s'efforce de faire participer la communauté sportive nationale à un processus visant à déterminer comment le Code peut et doit être mis en œuvre à l'échelle nationale et communautaire. Tout au long des consultations avec le secteur du sport, il est apparu clair que la gravité des enjeux, la complexité du système sportif canadien et la diversité des participants exigeaient une occasion de discuter en profondeur de la façon dont le Code devrait être appliqué. Les commentaires des experts du secteur et des experts en la matière ont clairement indiqué que le succès de cette initiative dépend de stratégies globales et nuancées de communication et d'éducation qui seraient élaborées pour appuyer la mise en œuvre.

Les considérations suivantes ont été soulevées à titre d'éléments qui pourraient être abordés au cours de la prochaine phase :

- Utilisation d'un processus qui s'appuie sur l'engagement et l'élan générés par l'élaboration du Code pour assurer la mise en œuvre qui sert le mieux les participants au sport au Canada à long terme.
- Appui à la mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des signalements de maltraitance.

- Consultation et collaboration avec les intervenants nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires et les ministères gouvernementaux pour harmoniser le financement et les efforts actuels et futurs.
- Prise en compte de la juridiction relativement aux athlètes, entraîneurs, autres personnes et groupes.
- Élaboration d'une approche pancanadienne en matière de communication et d'éducation.
- Création de matériel pédagogique spécifique pour divers groupes d'intervenants.
- Poursuite de l'amélioration du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport en se fondant sur les idées et les conseils reçus dans le cadre du processus de mise en œuvre.

Dernières réflexions

Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport est un document solide et fondé sur des données probantes. Pour la première fois au Canada, le secteur national du sport et d'éminents experts de partout au pays ont collaboré à l'élaboration d'un Code visant à protéger les participants contre la maltraitance. Le Code et son processus d'élaboration serviront de modèle à d'autres pays et organisations et feront preuve de leadership, au Canada et à l'étranger, dans la prévention et le traitement de la maltraitance.

La communauté sportive nationale est impatiente de continuer à faire progresser le Code et de discuter des prochaines étapes. Compte tenu du temps et de l'expertise investis par le secteur du sport et les experts en la matière à ce jour, il est essentiel que Sport Canada donne suite aux consultations promises concernant la mise en œuvre, y compris l'éducation.